



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 60

Excusés : 14

Absents : 6

REUNION DU 5 OCTOBRE 2020

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT, le LUNDI CINQ OCTOBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 60

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUR Patricia, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CARRE Julien, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, Mme COLLET Marie-Claude, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DACHIVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. DESRUMAUX Denis, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. FERREIRA Lino, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme HERNANDEZ-HERSEMEULE Carmen, Mme JAOUANI Amel, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme Myriam MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MARAN Max, M. MARQUES Paulo, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PERRON Christine, Mme PINHEIRO Amélie, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, M. SAULIERE Gilles, M. TURBIAN Julien, Mme VERTE Monique, Mme YOUSSEUF Mélissa,

EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 14

Mme BELMOUDEN Fatima	à	Mme MISSOUR Sabrina
Mme BENAMMOUR Mériem	à	M. CHERIGUENE Abdelouaheb
M. BOUMEDJANE Karim	à	M. MUSQUET Jean-Marie
Mme BOUTHORS Jacqueline	à	M. MILLARD Jean-Luc
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie	à	M. CANNAROZZO Frank
M. DRIEU Fleury	à	M. FERREIRA Lino
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	M. SAULIERE Gilles
Mme LANCHAS-VICENTE Karine	à	M. CAHENZLI Denis
M. LASTAPIS Michel	à	M. CHAVAROC Grégory
M. MEIGNEN Thierry	à	Mme LEMARCHAND Brigitte
M. MORIN Sébastien	à	M. ATTIORI Olivier
M. MOULINNEUF Serge	à	M. PRUNIER Gérald
Mme YERRO Georges-Marie	à	M. MANGIN Anthony
M. ZANGRILLI François	à	M. DACHIVILLE Romain

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 6

M. LAPORTE Pierre, Mme MAROUN Séverine, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, M. VAZ Micaël.

SECRETARE DE SEANCE :

Mme ADLANI Farida

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

A la question 6.3 – Aménagement Ilot du Marché à Drancy (59 - 15 - 6)

Monsieur Stéphane BLANCHET quitte définitivement l'assemblée et donne pouvoir à Madame Najet MABCHOUR.

A la question 8 – Eau et assainissement (58 - 14 - 8)

Monsieur Lino FERREIRA quitte définitivement l'assemblée avec le pouvoir de Monsieur Fleury DRIEU.

ORDRE DU JOUR

1 - INFORMATION	5
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2020	5
2 - VIE INSTITUTIONNELLE	5
2.1 - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES	5
2.2 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR	5
2.3 - ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE.....	5
2.4 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CLUB DES ACTEURS DU GRAND ROISSY »	5
2.5 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ATELIER PARISIEN D'URBANISME » APUR	5
2.6 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « HUBSTART REGION PARIS »	5
2.7 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « INITIATIVE GRAND EST SEINE-SAINT-DENIS ».....	5
2.8 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE (MLI) LA COURNEUVE, LE BOURGET, DUGNY, STAINS ET AU SEIN DE LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE POUR L'EMPLOI (MIRE) BOBIGNY, DRANCY, LE BLANC-MESNIL	6
2.9 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LE BOURGET - GRAND PARIS	6
2.10 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES (COJO)	6
2.11 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES 2024 (SOLIDEO)	6
2.12 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL A LA COMMISSION PREALABLE A LA SELECTION DES GROUPEMENTS IMMOBILIERS DU VILLAGES DES MEDIAS ORGANISEE PAR LA SOLIDEO	6
2.13 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE).....	6
2.14 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION EAUX « CROULT, ENGHEN, VIEILLE-MER »	6
2.15 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DU BOURGET ET AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME ROISSY CHARLES DE GAULLE	6
2.16 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) EMPLOI ROISSY CDG	7
2.17 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS.....	7
2.18 - PROPOSITION DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID).....	7
2.19 - SEDIF - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE SUITE A UNE DEMISSION A LA COMMUNE DU BOURGET ET MODIFICATION DES DESIGNATIONS POUR LA COMMUNE DE DUGNY	7
2.20 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ZAC DES AULNES A AULNAY-SOUS-BOIS.....	7
3 - RENOUVELLEMENT URBAIN	8
3.1 - APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN	8
3.2 - DRANCY - ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA PROPRIETE SIS 7 RUE ALPHONSE DAUDET ET LE 113 RUE SALENGRO A DRANCY.....	8
3.3 - CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 1 214 000 € A LA VILLE DE VILLEPINTE	8
3.4 - CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 3 067 162 € A LA COMMUNE DE DRANCY	8
4 - LOGEMENT	8
ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR - LANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	8
5 - HABITAT	8
5.1 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DE SEVRAN : « LES CHALANDS 1 » SISE 21-23-25 AVENUE YOURI GAGARINE - 2 ALLEE MARCO POLO ET « MARGUERITE » SIS 6-8 AVENUE YOURI GAGARINE A SEVRAN - FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX COPROPRIETES DEGRADEES..	8
5.2 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS - CONVENTION FINANCIERE POUR LE SOUTIEN A L'ETUDE D'ELABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE « LE BONAPARTE » A SEVRAN	9
6 - AMENAGEMENT	9
6.1 - LE COLISEE - MODIFICATION DE LA PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION INVERSE - AUTORISATION DU PRESIDENT A LA SIGNER AINSI QUE LA CONVENTION DE SERVITUDE ET LE PRET A USAGE AVEC LA SIPAC	9
7 - TRANSPORTS	11
8 - EAU ET ASSAINISSEMENT	11
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIVES A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	11

9 – RESSOURCES HUMAINES	12
9.1 – ACTIVITES ACCESSOIRES CREEES DANS LE CADRE DE L’ACTIVITE DU TERRITOIRE	12
9.2 – INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19	12
10 – AFFAIRES GENERALES	12
10.1 – ADHESION A LA CENTRALE D’ACHAT SIPPAREC	12
10.2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE L’EPT PARIS TERRES D’ENVOL POUR L’ANNEE 2019	12
10.3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUEZ – SERVICE DE L’EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL POUR L’ANNEE 2019	12
11 – FINANCES.....	12
11.1 – MAINTIEN DE LA DOTATION D’INTERCOMMUNALITE (DI) ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) DANS LES RESSOURCES DIRECTE DES EPT	12
11.2 – INSTITUTION DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) DE PARIS TERRES D’ENVOL	12
11.3 – INSTITUTION D’UN ZONAGE POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)	13
11.5 – REMISE GRACIEUSE DE DETTE DE RESTAURATION SCOLAIRE	13
11.6 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2020.....	13
11.7 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L’EXERCICE 2020	13
11.8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L’EXERCICE 2020	13
11.9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL POUR L’EXERCICE 2020.....	13
11.10 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID POUR L’EXERCICE 2020	13
12 – INFORMATION.....	14
DECISIONS DU PRESIDENT.....	14

1 - INFORMATION

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 11 juillet 2020.

2 - VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 – CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide de créer les cinq commissions thématiques suivantes :
 - Commission n°1 : Ressources
 - Commission n°2 : Aménagement, renouvellement urbain et habitat,
 - Commission n°3 : Développement économique, emploi, formation, insertion, politique de la ville et attractivité du territoire,
 - Commission n°4 : Environnement, cadre de vie, développement durable, transports et mobilités
 - Commission n°5 : JOP 2024, sports, culture et action sociale
- Dit que les commissions seront coanimées par les vice-présidents et conseillers délégués selon leurs délégations respectives.
- Dit que les maires ou à défaut leurs adjoints, seront associés aux commissions
- Autorise le Président à inviter les conseillers de territoire à faire connaître leur souhait d'intégrer lesdites commissions.
- Précise que les règles d'organisation et de fonctionnement de ces commissions seront définies au règlement intérieur du conseil de territoire.

2.2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil de territoire à la majorité (66 voix pour, 6 voix contre : Mme KHATIM, Mme YOUSSEF, M. BELOUCHAT, M. DRIEU, M. FERREIRA, M. MIGNOT, 2 abstentions : M. BAILLON et Mme MABCHOUR) :

- D'adopter le règlement intérieur du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol tel qu'il figure à la présente délibération.

2.3 – ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. MIGNOT) :

- Décide d'adhérer à l'association AMORCE pour les réseaux de chaleur de Tremblay-en-France, Le Blanc-Mesnil et Sevran Rougemont, et pour la gestion des déchets,
- Désigne Mme Aïssa SAGO pour représenter en tant que titulaire l'EPT Paris Terres d'Envol au sein des diverses instances de l'Association AMORCE et Mme Marwa BRAIHIM comme suppléante,
- Dit que la dépense est inscrite au budget.

2.4 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CLUB DES ACTEURS DU GRAND ROISSY »

Le conseil de territoire à l'unanimité (72 voix pour, 2 abstentions : M. DRIEU, M. FERREIRA) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret
- Désigne M. Bruno BESCHIZZA pour représenter Paris Terres d'Envol au sein du Club des Acteurs du Grand Roissy

2.5 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DE L'ASSOCIATION « ATELIER PARISIEN D'URBANISME » APUR

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne Mme Martine VALLETON pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de l'Atelier Parisien d'Urbanisme,

2.6 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DE L'ASSOCIATION « HUBSTART REGION PARIS »

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret
- Désigne M. Frank CANNAROSSO pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de HUBSTART PARIS REGION

2.7 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DE L'ASSOCIATION « INITIATIVE GRAND EST SEINE-SAINT-DENIS »

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret
- Désigne M. Olivier GUYON pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis

2.8 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE (MLI) LA COURNEUVE, LE BOURGET, DUGNY, STAINS ET AU SEIN DE LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE POUR L'EMPLOI (MIRE) BOBIGNY, DRANCY, LE BLANC-MESNIL

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret,
- Désigner Mme POULAIN et Mme BERKOUK pour représenter Paris Terres d'Envol au sein du conseil d'administration de la Mission locale intercommunale La Courneuve - Le Bourget – Dugny – Stains (MLI),
- Désigner M. CHAVAROC pour représenter Paris Terres d'Envol au sein du conseil d'administration de la Mission locale intercommunale pour l'emploi de Bobigny - Drancy – Le Blanc Mesnil (MIRE).

2.9 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LE BOURGET - GRAND PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne M. BESCHIZZA pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Aéroport Le Bourget Grand Paris.

2.10 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES (COJO)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne M. Jean-Baptiste BORSALI pour représenter Paris Terres d'Envol comme membre associé supplémentaire avec voix consultative au conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

2.11 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES 2024 (SOLIDEO)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne M. Jean-Baptiste BORSALI en qualité de membre suppléant du président de Paris Terres d'Envol au sein du conseil d'administration de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques.

2.12 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL A LA COMMISSION PREALABLE A LA SELECTION DES GROUPEMENTS IMMOBILIERS DU VILLAGES DES MEDIAS ORGANISEE PAR LA SOLIDEO

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret
- Désigne Monsieur Jean-Baptiste BORSALI, 4ème vice-président délégué aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, comme représentant de l'EPT Paris Terres d'Envol, pour assurer les fonctions de membres de la commission préalable à la sélection des groupements immobiliers du village des médias organisée par la SOLIDEO et y représenter le Président de Paris Terres d'Envol en cas d'empêchement de ce dernier.

2.13 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE PARIS TERRES D'ENVOL (ALEPTE)

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne Mme Marwa BRAIHIM pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de l'Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol.

2.14 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION EAUX « CROULT, ENGHEN, VIEILLE-MER »

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne Mme Aïssa SAGO pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer.

2.15 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DU BOURGET ET AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME ROISSY CHARLES DE GAULLE

Le conseil de territoire à l'unanimité (67 voix pour, 7 abstentions : Mme MABCHOUR, M. BAILLON, M. BELOUCHAT, M. DRIEU, M. FERREIRA, M. PRUNIER, M. MOULINNEUF) :

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- Désigne M. Jean-Baptiste BORSALI, membre titulaire et Mme Martine VALLETON, membre suppléant, pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Le Bourget.
- Désigne M. Olivier GUYON, membre titulaire et Mme Monique VERTE, membre suppléant, pour représenter Paris Terres d'Envol au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle.

2.16 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) EMPLOI ROISSY CDG

Le conseil de territoire à l'unanimité (67 voix pour, 7 abstentions : Mme MABCHOUR, M. BAILLON, M. BELOUCHAT, M. DRIEU, M. FERREIRA, M. PRUNIER, M. MOULINNEUF) :

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- **Désigne** M. Frank CANNAROSSO pour représenter Paris Terres d'Envol au sein du Groupement d'intérêt public Emploi Roissy CDG.

2.17 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE PARIS TERRES D'ENVOI AU SEIN DU COMITE STRATEGIQUE DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Le conseil de territoire à l'unanimité (69 voix pour, 5 abstentions : Mme MABCHOUR, M. BAILLON, M. BELOUCHAT, M. PRUNIER, M. MOULINNEUF) :

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,
- **Désigne** Mme Sabrina MISSOUR pour représenter Paris Terres d'Envol au sein du Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.

2.18 – PROPOSITION DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** la liste des quarante contribuables, annexée à la présente délibération et proposée au Directeur départemental des finances publiques pour la désignation des commissaires de la Commission intercommunale des impôts directs de Paris Terres d'Envol.

	COLLEGE DES TITULAIRES	COLLEGES DES SUPPLEANTS
Aulnay-sous-Bois (5)	Mme Fatima BELMOUDEN Mme Patricia DRODE Mme Karine LANCHAS-VICENTE Mme Maryvonne MONTEBAULT M. Sébastien MORIN	M. Frank CANNAROSSO Mme Annie DELMONT-KOROPOULIS M. Daouda SANOGO Mme PINHEIRO M. Jacques CHAUSSAT
Drancy (4)	M. Philippe BIZON Mme Stéphanie TOMASSI M. Issaac Jacques ASSOUS M. Teodoro BARTUCCIO	M. Lionel PAIN Mme Marlène DI MANNO M. Alain THEVENET Mme DOMINGUES (JULES ENFANT)
Dugny (1)	M. Dominique GAULON	M. Quentin GESELL
Le Blanc-Mesnil (3)	M. Pierre-André THEVENOT M. Mario GIAMBELLUCA M. Daniel TOLEDANO	Mme Marine RANQUET M. Abilio VAZ M. Marc CHIBOUST
Le Bourget (1)	M. Jean-Baptiste BORSALI	Mme Marie-Lyne DA COSTA
Sevran (2)	Mme Stéphanie DAUVET M. Henri TIRARD	Mme Annick HYVON M. Bernard BERNEX
Tremblay-en-France (2)	M. Madani ARDJOUNE Mme Madeleine BIEGUENG	M. Pascal PAPIILLON Mme Sylviane SERANO
Villepinte (2)	M. Zhiqiao YANG Mme Amma AUCAUCOU	M. Jacques POURPOINT Mme Christine PERRON

2.19 – SEDIF – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE SUITE A UNE DEMISSION A LA COMMUNE DU BOURGET ET MODIFICATION DES DESIGNATIONS POUR LA COMMUNE DE DUGNY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Procède** à l'élection d'un délégué titulaire de l'EPT Paris Terres d'Envol au SEDIF,
- **Proclame** élu à la majorité absolue des suffrages exprimés M. Denis DESRUMAUX en qualité de délégué titulaire pour siéger au SEDIF.
- **Acte** les désignations de Monsieur Dominique GAULON en tant que représentant titulaire et Monsieur Michel CLAVEL en tant que suppléant,
- **Précise** que les délégués de l'EPT Paris Terres d'Envol seront autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du bureau dudit syndicat et à participer à toutes commissions internes.

2.20 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ZAC DES AULNES A AULNAY-SOUS-BOIS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Désigne** élu à la majorité absolue des suffrages exprimés Mme MAROUN en qualité de délégué titulaire et M. CANNAROSSO en tant que suppléant pour siéger avec voix délibérative au sein de la commission d'appel d'offres ou au sein du jury de concours organisé par SEQUANO, appelé à intervenir dans la procédure de passation des contrats d'études, de maîtrise d'œuvre, de travaux que l'aménageur passe pour l'exécution de la concession d'aménagement de la ZAC des Aulnes.

3 – RENOUELEMENT URBAIN

3.1 – APPROBATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE RENOUELEMENT URBAIN

Le conseil de territoire à l'unanimité (72 voix pour, 2 abstentions : M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Approuve** les termes de la convention-cadre de renouvellement urbain,
- **Autorise** le président à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.

3.2 - DRANCY – ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA PROPRIETE SIS 7 RUE ALPHONSE DAUDET ET LE 113 RUE SALENGRO A DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité (73 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- **Approuve** l'acquisition amiable de la propriété située au 7 rue Alphonse Daudet, parcelle cadastrée BG 179 appartenant aux conjoints FERNANDES moyennant le prix de 281 922 €, net vendeur,
- **Approuve** l'acquisition amiable de la propriété située au 113 rue Salengro à Drancy, cadastrée BG 156, appartenant à la SA Pertinéo moyennant le prix de 171 600 € net vendeur,
- **Autorise** le Président à signer tous actes se rapportant à ce dossier et notamment les actes de vente,
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette acquisition foncière sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

3.3 – CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 1 214 000 € A LA VILLE DE VILLEPINTE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à déléguer une enveloppe d'un montant de 1 214 000 € à la commune de Villepinte dans le cadre de la convention régionale de développement urbain.

3.4 – CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN : AUTORISATION DE DELEGATION D'UNE ENVELOPPE DE 3 067 162 € A LA COMMUNE DE DRANCY

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à déléguer une enveloppe d'un montant de 3 067 162 € à la commune de Drancy dans le cadre de la convention régionale de développement urbain.

4 – LOGEMENT

ELABORATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR – LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** du lancement de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur,
- **Associe** les représentants des trois collèges de la CIL, notamment l'Etat, les communes, les bailleurs, Action Logement, les représentants des habitants et le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation),
- **Autorise** le Président à solliciter le Préfet en vue de la transmission du projet à connaissance de l'Etat,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente élaboration.

5 – HABITAT

5.1 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DE SEVRAN : « LES CHALANDS 1 » SISE 21-23-25 AVENUE YOURI GAGARINE – 2 ALLEE MARCO POLO ET « MARGUERITE » SIS 6-8 AVENUE YOURI GAGARINE A SEVRAN – FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX COPROPRIETES DEGRADEES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** que la subvention accordée s'élève à 188 562 €, répartie de la manière suivante :
 - 131 993 €, part EPT Paris Terres d'Envol, soit 70 % de la dépense,
 - 56 569 €, part commune de Sevrans, soit 30 % de la dépense.
- **Approuve** le projet de convention entre l'EPT Paris Terres d'Envol, l'opérateur OZONE chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndic Oralia Cazalières, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « Les Chalands 1 », ci-annexé.
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** que la subvention accordée s'élève à 188 562 €, répartie de la manière suivante :
 - 131 993 €, part EPT Paris Terres d'Envol, soit 70 % de la dépense,
 - 56 569 €, part commune de Sevran, soit 30 % de la dépense.
- **Approuve** le projet de convention entre l'EPT Paris Terres d'Envol, l'opérateur OZONE chargé du suivi-animation de la copropriété et le syndic 2ASC Immobilier, définissant les conditions de versement de la subvention de Paris Terres d'Envol en faveur de la copropriété « Marguerite », ci-annexé,
- **Autorise** le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ladite convention, et tout acte relatif à la subvention de Paris Terres d'Envol,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

5.2 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – CONVENTION FINANCIERE POUR LE SOUTIEN A L'ETUDE D'ELABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE « LE BONAPARTE » A SEVRAN

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention financière à signer entre l'EPT Paris Terres d'Envol et la Métropole du Grand Paris, définissant les modalités du soutien de la métropole à l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde « Le Bonaparte » à Sevran, ci-annexé,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à l'élaboration du plan de sauvegarde « Le Bonaparte » à Sevran,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

6 – AMENAGEMENT

6.1 – LE COLISEE – MODIFICATION DE LA PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION INVERSE – AUTORISATION DU PRESIDENT A LA SIGNER AINSI QUE LA CONVENTION DE SERVITUDE ET LE PRET A USAGE AVEC LA SIPAC

Le conseil de territoire à l'unanimité (51 voix pour, 23 abstentions : M. BELOUCHAT, M. DRIEU, M. FERREIRA, M. BLANCHET, M. BAILLON, Mme BRAHIM, Mme MEKKI, M. CHERIGUENE, M. CHANTRELLE, Mme BENAMMOUR, M. PRUNIER, Mme MABCHOUR, M. MOULINNEUF, M. MEIGNEN, M. BOUMEDJANE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. CARRE, Mme LEMARCHAND, Mme LEFEVRE, M. HAN, Mme MEYER) :

- **Approuve** la modification de la promesse de bail à construction jointe à la présente délibération.
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ces documents ainsi que tous les actes y afférent.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 et suivants.

6.2 – LE BLANC-MESNIL – CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA MOLETTE ET ZAC GUSTAVE EIFFEL AU BLANC-MESNIL – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE POUR L'ANNEE 2019, DE L'AVENANT N°14 AU TRAITE DE CONCESSION ET DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL ET SEQUANO

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 3 abstentions : Mme KHATIM, M. BELOUCHAT, M. MIGNOT) :

- **Prend acte** du CRACL pour l'année 2019 transmis le 26 mai 2019,
- **Approuve** l'avenant n°14 à la convention de concession d'aménagement de la zone d'activités de la Molette,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°14 à la convention de concession d'aménagement de la zone d'activités de la Molette et tout document nécessaire à son application,
- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention tripartite de subvention des équipements publics de la ZAC Gustave Eiffel,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite de subvention des équipements publics de la ZAC Gustave Eiffel et tout document nécessaire à son application.

6.3 – DRANCY – AMENAGEMENT DE L'ILLOT DU MARCHÉ – APPROBATION DU PROTOCOLE FONCIER ET AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE LA SIGNER AINSI QUE LA PROMESSE DE VENTE AFFERENTE DES PARCELLES BP 24 ET BP 280

Le conseil de territoire à la majorité (73 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT) :

- **Approuve** le protocole fixant le montant de cession des terrains communaux nécessaires à l'opération d'aménagement, soit 13 270 795 € hors taxes ainsi que les conditions de cession entre la commune et l'EPT Paris Terres d'Envol des biens immobiliers nécessaires à l'opération d'aménagement de l'Illet du Marché, joint à la présente ;
- **Autorise** le Président à signer ledit protocole ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **dit** que la dépense d'acquisition des terrains à la ville mais également de cession de ces mêmes terrains par l'EPT Paris Terres d'Envol à l'aménageur sont prévus au Budget.

Le conseil de territoire à la majorité (73 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT) :

- **Décide** l'acquisition à la ville de Drancy des parcelles cadastrées BP 280 et BP24 moyennant le prix de 10 300 000 € hors taxes tel que défini dans le traité de concession à l'article 7.1 et conformément aux conditions du protocole d'échange foncier relatif au projet de réaménagement de l'Illet du Marché.

- Dit que le prix sera ajusté conformément aux règles « *d'ajustement du prix en fonction de la programmation retenue* » telles que prévues à l'article 7.1 du traité de concession,
- **Dit que :**
 - le prix de vente sera stipulé payable à termes conformément au protocole d'accord et ce au plus tard dans un délai d'un mois après le paiement du prix de vente par l'aménageur au profit de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol
 - qu'à défaut de paiement du prix à l'échéance exact, la somme sera productive d'un intérêt qui ne pourra être supérieur à 6 %.
- **Dit que :**
 - Soit qu'en garantie du paiement du prix de vente par l'EPT, une inscription de privilège de vendeur à laquelle est attachée la condition résolutoire sera prise sur le bien.
 - Soit qu'en garantie du paiement du prix de vente aucune inscription ne sera prise au profit de la commune et qu'aux termes de l'acte de vente la commune renoncera expressément au bénéfice du privilège de vendeur auquel est attaché l'action résolutoire et dispensera le notaire de prendre ladite inscription, pour les cas où :
 - la vente entre la commune et l'EPT serait signée concomitamment avec la vente par l'EPT au profit de l'aménageur constatant le paiement du prix de vente comptant.
 - la vente entre la commune et l'EPT serait signée concomitamment avec la vente par l'EPT au profit de l'aménageur constatant la remise par l'aménageur d'une garantie autonome de paiement à première demande garantissant le paiement du prix de vente.
- **Décide** qu'il sera donné mainlevée de l'inscription :
 - Après paiement du prix de vente en sa totalité
 - ou de la justification par l'EPT de la signature de l'acte de vente par l'EPT au profit de l'aménageur et du paiement du prix par ce dernier,
 - ou de la justification par l'EPT de la signature de l'acte de vente par l'EPT au profit de l'aménageur et de la remise d'une garantie autonome de paiement à première demande garantissant le paiement du prix de vente au profit de l'EPT par l'aménageur d'une banque française notoirement solvable.
- **Autorise** le Président de Paris Terres d'Envol à signer la promesse de vente l'acte authentique de vente, l'acte de mainlevée et tous documents et actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Dit** que la dépense résultante de cette acquisition est inscrite au budget.

6.4 – AULNAY-SOUS-BOIS – ZAC DES AULNES – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) POUR L'ANNEE 2018 ET APPROBATION DE L'AVENANT N°12 AU TRAITE DE CONCESSION ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE POUR L'ANNEE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2018, ci-annexé,
- **Approuve** l'avenant n°12 au traité de concession d'aménagement,
- **Autorise** le président à signer l'avenant n°12 dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2019, ci-annexé.

6.5 – AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE POUR L'ANNEE 2018 ET 2019, DES AVENANT N°7 ET 8 DU TRAITE DE CONCESSION ET DES AVENANTS N°1 ET 2 A LA CONVENTION TRIPARTITE DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI, LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS ET SEQUANO

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prendre acte** du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2018, ci-annexés,
- **Approuve** l'avenant n°7 au traité de concession d'aménagement,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°7 dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant,
- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention tripartite de subventionnement entre la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'EPT Paris Terres d'Envol et à SEQUANO,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite de subventionnement entre la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'EPT Paris Terres d'Envol et à SEQUANO dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant.

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prendre acte** du compte-rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2019, ci-annexés,
- **Approuve** l'avenant n°8 au traité de concession d'aménagement,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°8 dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant,
- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention tripartite de subventionnement entre la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'EPT Paris Terres d'Envol et à SEQUANO,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention tripartite de subventionnement entre la commune d'Aulnay-sous-Bois, l'EPT Paris Terres d'Envol et à SEQUANO dont le projet est annexé à la présente délibération, et toutes pièces annexes ou subséquentes nécessaires à l'exécution dudit avenant.

6.6 – AULNAY-SOUS-BOIS – CONCESSION D'AMENAGEMENT « LES CHEMINS DE MITRY-PRINCET » - DEMANDE D'AVENANT A LA CONVENTION-CADRE SUR L'ECOQUARTIER VIEUX PAYS – SOLEIL LEVANT AU TITRE DES « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES »

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la demande d'avenant à la convention cadre Ville-EPT-Région « 100 quartiers innovants et écologiques » en ce qui concerne l'action « extension école du Bourg et centre de loisirs »,
- **Autorise** le président à signer l'avenant à la convention cadre Ville-EPT-Région « 100 quartiers innovants et écologiques » en ce qui concerne l'action « extension école du Bourg et centre de loisirs ».

6.7 – LE BOURGET – RECONSTRUCTION DES ECOLES JEAN JAURES AU BOURGET – PARC DES SPORTS / CLUSTER DES MEDIAS – PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS DUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.311-4 DU CODE DE L'URBANISME

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la convention fixant les conditions de participation au coût d'équipement de la ZAC Cluster des Médias au titre de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme,
- **Autorise** le Président à signer ladite convention.

6.8 – AVIS DE PARIS TERRES D'ENVOI SUR LE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC DE L'EXTENSION DE MITRY LE NEUF

Le conseil de territoire à l'unanimité (68 voix pour, 2 abstentions : M. DRIEU, M. FERREIRA, 4 NPPV : Mme MABCHOUR, Mme VERTE, M. BAILLON, M. MIGNOT) :

- **Emet** pour l'ensemble des considérations susmentionnées un avis défavorable sur le projet de dossier de création de la ZAC de l'extension de Mitry-le-Neuf dans les termes présentés à la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol (BP 10018, 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.
- **Dit** que la présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine Puig - niveau 206 rue de Paris – 93558 Montreuil cedex) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur Le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

7 – TRANSPORTS

CONVENTION SUBSEQUENTE RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA MISE EN COMPATIBILITE DES BIENS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « PARIS TERRES D'ENVOI » NECESSAIRE A LA REALISATION DE LA GARE DE SEVRAN BEAUDOTTES DE LA LIGNE 16 (SAINT-DENIS PLEYEL - NOISY-CHAMPS) DU GRAND PARIS EXPRESS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention subséquente liée au dévoiement des réseaux sur la gare de Sevrans-Beaudottes,
- **Autorise** le Président à signer la dite-convention.

8 – EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS RELATIVES A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve :**
 - La convention de cadre de partenariat sur le service d'assainissement entre le département de la Seine-Saint-Denis et les établissements publics territoriaux Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Paris Grand est et Paris Terres d'Envol.
 - La convention de coopération entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'EPT Paris Terres d'Envol.
 - La convention subséquente entre le département de la Seine-Saint-Denis et l'EPT Paris Terres d'Envol relative à la mise en conformité des branchements sur le réseau départemental à Dugny.
- **Autorise** le président à les signer.

9 – RESSOURCES HUMAINES

9.1 – ACTIVITES ACCESSOIRES CREEES DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE DU TERRITOIRE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Maintient** les activités accessoires dans le cadre de l'organisation de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol jusqu'à 31 décembre 2021 maximum à compter du 11 juillet 2020 comme suit :
 - 8 activités accessoires à hauteur de 5 heures par semaine, rémunérées sur la base de 750 € brut mensuel
 - 5 activités accessoires à hauteur de 5 heures par semaine, rémunérées sur la base de 430 € brut mensuel
 - 1 activité accessoire à hauteur de 5 heures par semaine, rémunérées sur la base de 1 040 € brut mensuel maximum
- **Précise** que les crédits inscrits au budget général de l'exercice en cours demeurent inchangés,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

9.2 – INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- **Approuve** le versement de la prime exceptionnelle dans les conditions susmentionnées.
- **Dit** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget général.

10 – AFFAIRES GENERALES

10.1 – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT SIPPERIC

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 NPPV : M. MANGIN) :

- **Adhère** à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les bouquets 3 et 4,
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette adhésion,
- **Autorise** le président à renouveler chaque année le paiement de la participation annuelle d'adhésion aux bouquets, par décision,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

10.2 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR L'ANNEE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets pour 2019.

10.3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUEZ – SERVICE DE L'EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport du service de l'eau potable du Blanc-Mesnil pour l'année 2019 présenté par le délégataire.
- **Dit** que ce rapport sera transmis au maire du Blanc-Mesnil en vue de son adoption par le conseil municipal.

11 – FINANCES

11.1 – MAINTIEN DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE (DI) ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) DANS LES RESSOURCES DIRECTE DES EPT

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Soutenir** la préservation des ressources du bloc communal, à savoir la CFE, la DI et la DSIT, indispensables au financement des services publics de proximité.
- **Demander** l'intégration, par le gouvernement au PLF 2021, du maintien de la DI et de la CFE aux EPT.
- **Interpeller** le rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée Nationale.
- **Soutenir** une réforme de fond du schéma institutionnel et financier du Grand Paris permettant l'évolution du statut des EPT en EPCI à fiscalité propre.
- **Charger** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

11.2 - INSTITUTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. GEFFROY) :

- **Fixe** à 8,74 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2020 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (ZIP unique).
- **Fixe** à 3,61 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2020 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France.

Le produit estimé correspondant est inscrit en recettes du budget primitif 2020 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 19 378 000 €.

11.3 – INSTITUTION D'UN ZONAGE POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. GEFFROY) :

- **Instaure le zonage suivant :**

Zone 1	Aulnay-sous-Bois
Zone 2	Le Blanc-Mesnil
Zone 3	Le Bourget – Drancy - Dugny
Zone 4	Sevran – Tremblay-en-France - Villepinte

11.4 – EXONERATION AU TITRE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. GEFFROY) :

- **Décide de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les parties du Territoire où ne fonctionne pas le service public d'enlèvement des déchets ménagers.**

11.5 – REMISE GRACIEUSE DE DETTE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la remise gracieuse de la dette de restauration scolaire à Madame NYEMBA KAYEMBE Sonia pour la période allant du mois de septembre 2007 à juin 2010 s'élevant à un total de 1 366.48 €,
- **Dit** que les dépenses inhérentes seront portées au budget principal 2020.

11.6 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Accepte** l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables pour une somme de 60 000,00 € correspondant aux années 2007 à 2018,
- **Accepte** l'admission en créances éteintes des taxes et produits irrécouvrables pour une somme de 14 844,39 € correspondant aux années 2007 à 2019,
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

11.7 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à la majorité (71 voix pour, 1 contre : M. BELOUCHAT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 35 213 855.25 €
 - Section de fonctionnement 8 728 087.67 €
 - Section d'investissement 26 485 767.58 €

11.8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget assainissement pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 11 655 784.59€
 - Section d'exploitation 1 834 927.31 €
 - Section d'investissement 9 820 857.28 €

11.9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE BLANC-MESNIL POUR L'EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité (69 voix pour, 3 abstentions : M. BELOUCHAT, Mme KHATIM, M. MIGNOT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget eau potable du Blanc-Mesnil pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 3 394 758.19 €
 - Section d'exploitation 577 112.52 €
 - Section d'investissement 2 817 645.67 €

11.10 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID POUR L'EXERCICE 2020

Le conseil de territoire à l'unanimité (71 voix pour, 1 abstention : M. BELOUCHAT) :

- **Adopte** le budget supplémentaire du budget réseaux de chaleur et de froid pour l'exercice 2020, équilibré à la somme de 3 411 481.40 € :
 - Section d'exploitation 2 536 989.52 €
 - Section d'investissement 874 491.88 €

DECISIONS DU PRESIDENT

Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :

- N°40 – PATRIMOINE – ACQUISITION PAR L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL DE DEUX PARCELLES SITUÉES A TREMBLAY-EN-FRANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DE MANDAT FONCIER SIGNÉE AVEC GRAND PARIS AMÉNAGEMENT – MODIFICATION DE LA DÉCISION N°35 DU 9 JUIN 2020
- N°41 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 28-30 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 24-26 AVENUE JEAN JAURES AU BOURGET CADASTRE SECTION K N°1
- N°42 – ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN) POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DE REGULATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AUX DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE DES CAPTAGES AU BLANC-MESNIL
- N°43 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 99 AVENUE HENRI BARBUSSE A DRANCY CADASTRE SECTION BL N°144
- N°44 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 23 AVENUE MARCEAU A DRANCY CADASTRE SECTION AH N°87
- N°45 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 48 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AS N°379
- N°46 – RENOUELEMENT URBAIN – CONVENTION FINANCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA COMMUNE DE VILLEPINTE POUR LE DIAGNOSTIC DES RESEAUX DU SECTEUR DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE
- N°47 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 28 AVENUE HENRI BARBUSSE AU BLANC-MESNIL CADASTRE SECTION AV N°86
- N°48 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DE DRANCY DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 128 AVENUE HENRI BARBUSSE A DRANCY CADASTRE SECTION BZ N°26
- N°49 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A L'EPFIF DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LE BIEN SIS 41 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 1 RUE RIGAUD AU BOURGET CADASTRE SECTION H N°45
- N°50 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DELEGATION A LA COMMUNE DU BOURGET DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES LOTS N°4 ET N°118 DU BIEN SIS 77-79 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - 6 RUE DE LA REPUBLIQUE AU BOURGET CADASTRE SECTION F N°264
- N°51 – FINANCES – ACCEPTATION D'INDEMNITES DE SINISTRES DE LA PART DU GROUPEMENT EIFFAGE FONDATIONS
- N°52 – CLAUSES SOCIALES — APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN : MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION TERRITORIALE INFRA-DEPARTEMENTALE DES CLAUSES SOCIALES
- N°53 – FINANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL D'INDEMNISATION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET MADAME ANTOINETTE TRAN THIET POUR SON BIEN SIS 10 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
- N°54 – FINANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN QUITUS ENTRE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MMA ET L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL D'INDEMNISATION ENTRE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL ET L'ENTREPRISE DE TRAVAUX FAYOLLE & FILS DANS LE CADRE D'UN SINISTRE SURVENU RUE DE REIMS ANGLE DE LA RUE PERPIGNAN A TREMBLAY-EN-FRANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20

Le secrétaire de séance
Farida ADLANI

Le président
Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du 13 OCT. 2020 au

